



Week-end
Planification
retraite

Assurances

**Vos protections ont-elles suivi
votre nouvelle réalité ?**

Présenté par Roxane Rondeau-Daoust, B.Sc.

Sogemec
ASSURANCES

1

Invalidité

2

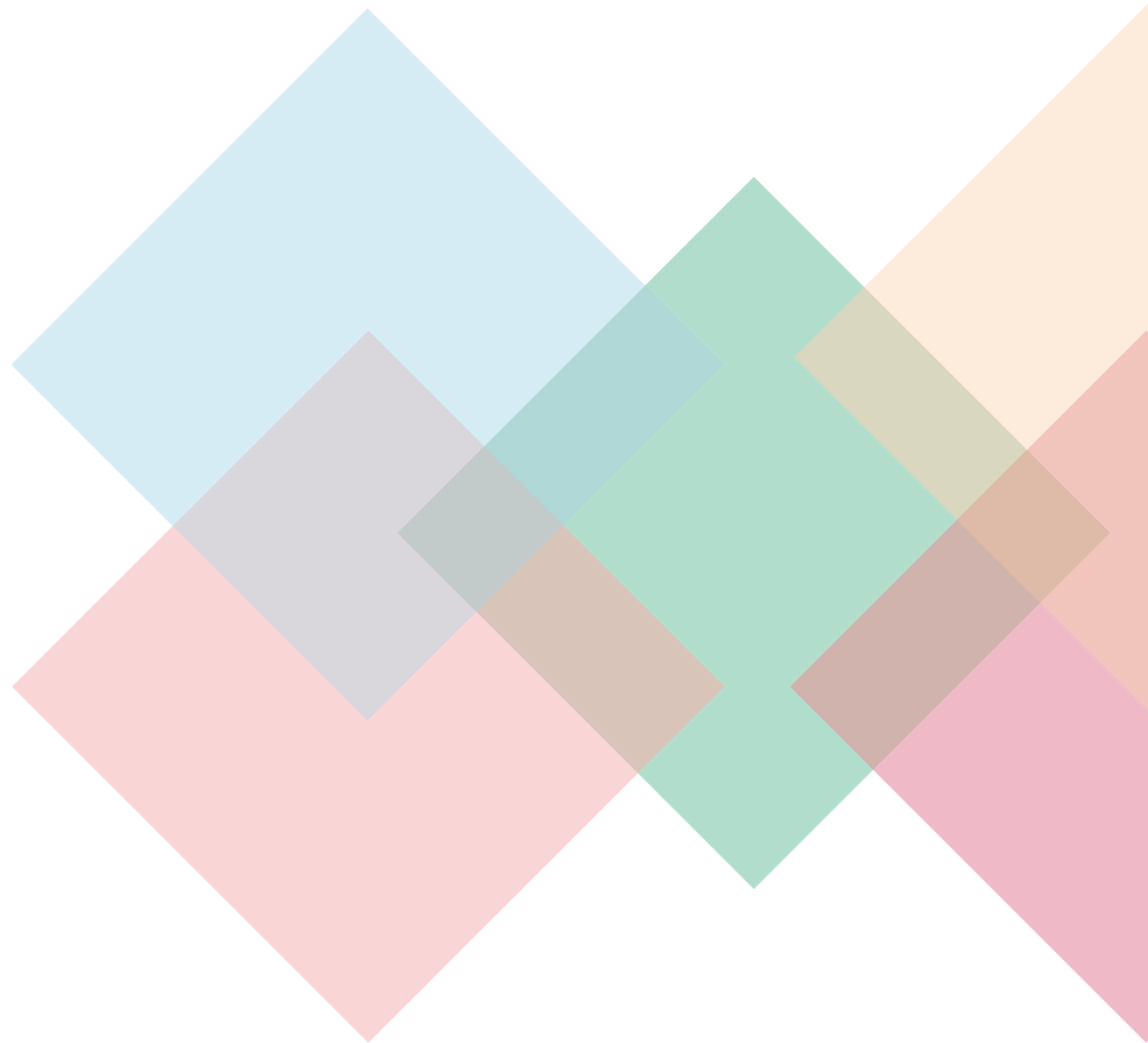
**Médicaments,
Maladie, Voyage**

3

Vie

1

Invalidité



Assurance invalidité

Réviser les protections

- ◆ Montant de couverture
- ◆ Options
- ◆ Pré-Retraite

Frais de bureau



2

Médicaments, Maladie, Voyage

Assurance médicaments

Retraite avant 65 ans

- ◆ Rester sous le régime collectif

Après 65 ans

- ◆ Accès au régime public (volet médicaments)
- ◆ Possibilité de rester sous le régime collectif, mais...



Assurance maladie, voyage

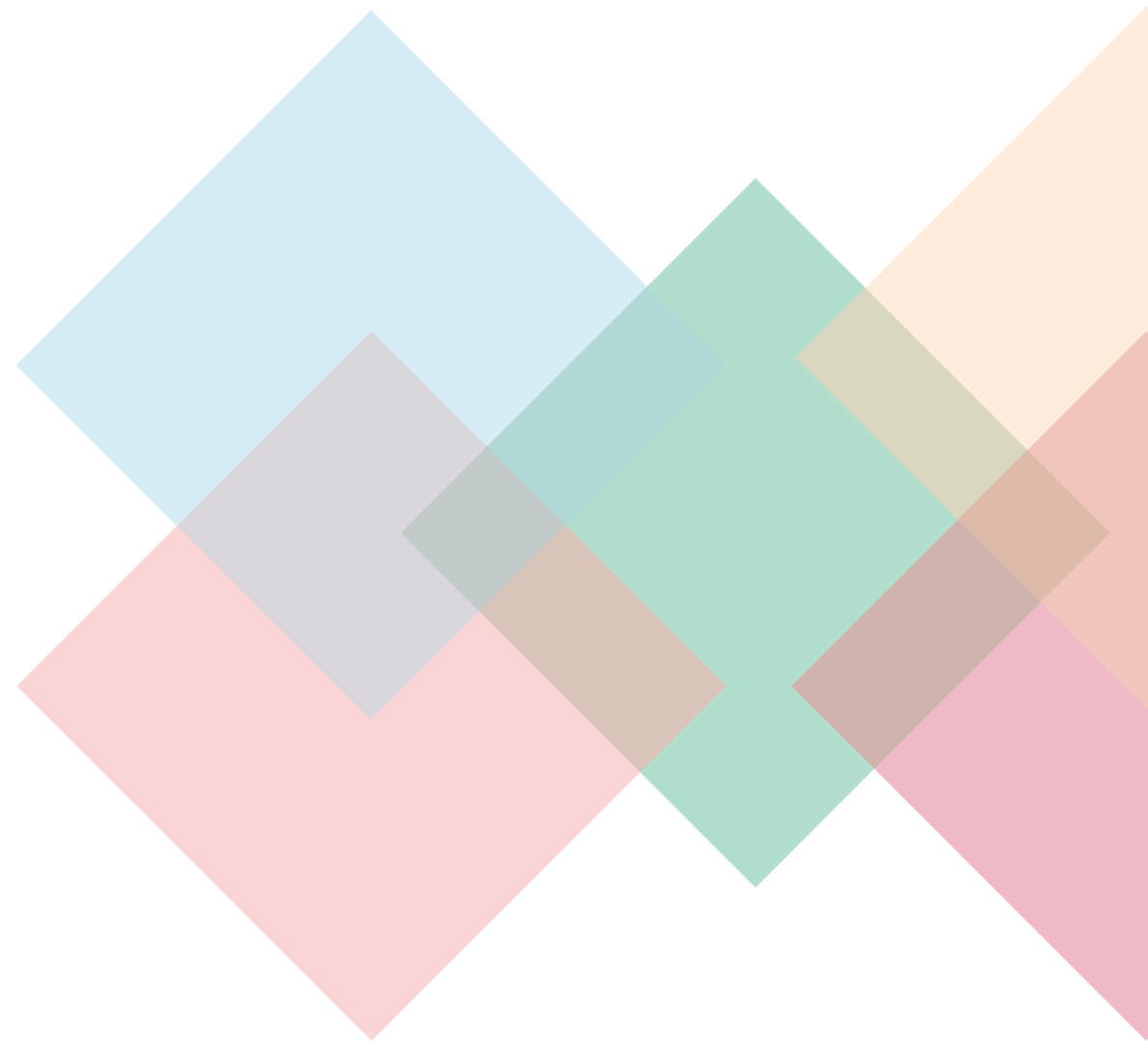
Après 65 ans

- ◆ Pour couvrir les frais hospitaliers, paramédicaux,...
- ◆ Assurance voyage
- ◆ Vous devez adhérer, (environ) 2 ans avant 65 ans, à une option incluant ces volets



3

Vie



Assurance vie

Temporaires

- ◆ Renouvellement
- ◆ Transformation

Vie Entière/Universelle

- ◆ Valeur de rachat
- ◆ Coût de base rajusté (CBR)
- ◆ Emprunt sur la police

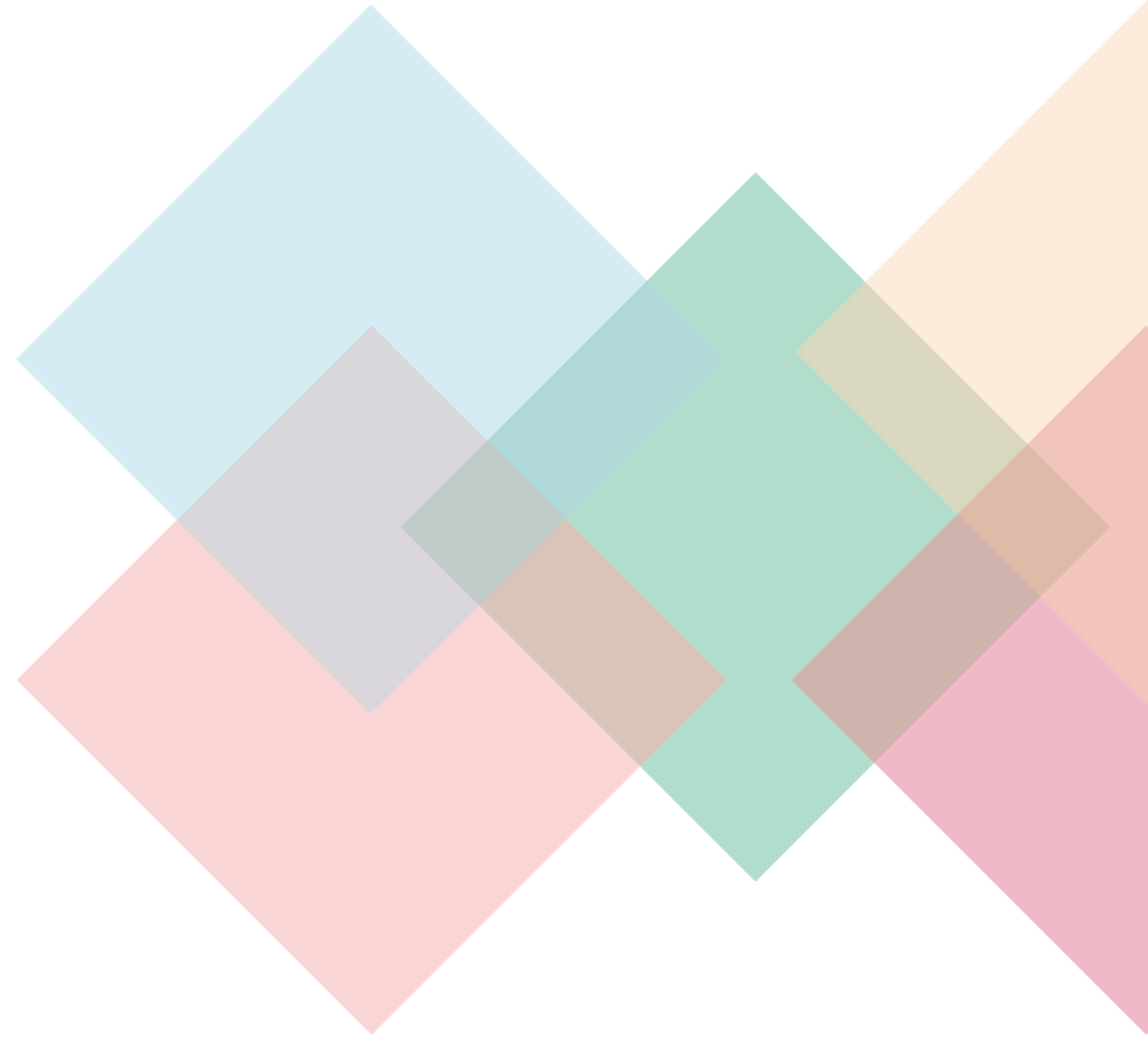


Assurance vie pour enfants et petits-enfants

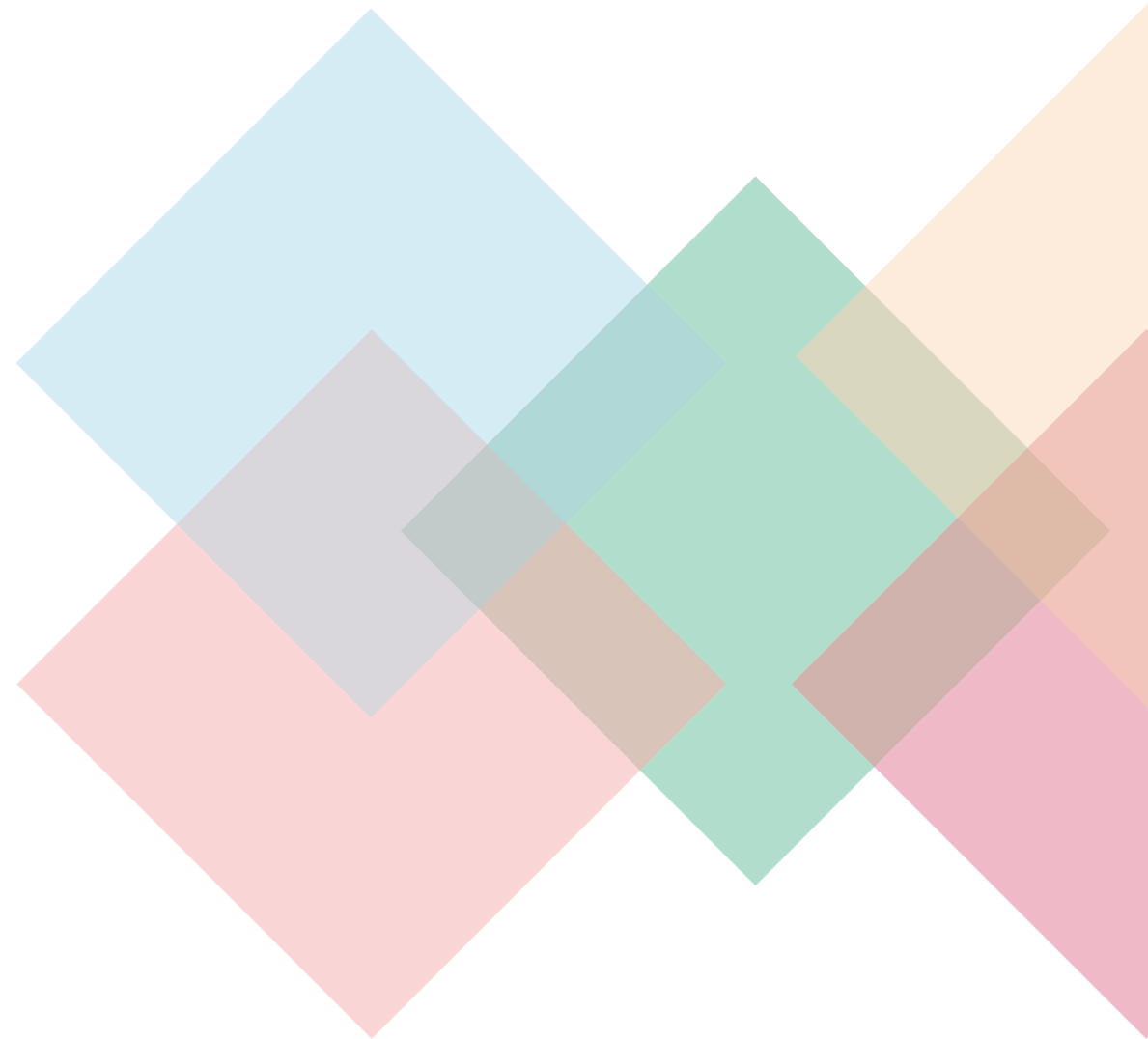
- ◆ Protéger l'assurabilité
- ◆ Option d'augmentation
- ◆ REEE



**Révissez vos
protections !**



Des questions?



Avis légal

Le contenu

Le contenu de ce document de la Financière des professionnels est présenté à titre informatif seulement, à moins d'indications contraires.

Ce contenu ne constitue pas une offre d'achat ou de vente de produits ou de services de la part de Financière des professionnels. Le contenu des pages du présent document est la propriété de Financière des professionnels et ne peut être reproduit en tout ou en partie sans son consentement exprès. Dans tous les autres cas, vous devez obtenir le consentement de Financière des professionnels avant de procéder à la reproduction de ce contenu.

Exclusion de responsabilité

Les données et les renseignements qui proviennent de Financière des professionnels et d'autres sources sont jugés fiables au moment de leur présentation. Malgré tous ses efforts, Financière des professionnels ne peut garantir qu'ils sont exacts ou complets ou qu'ils sont à jour en tout temps. L'information contenue dans les pages du présent document n'est pas destinée à remplacer une consultation de nature juridique, comptable, fiscale ou autre et ne doit pas être utilisée à ces fins. Financière des professionnels ne sera pas responsable des dommages que vous pourriez subir à la suite de l'utilisation des informations contenues dans ces pages.

Ce document décrit les stratégies générales de la planification financière et de la retraite. Il ne devrait pas être utilisé dans un autre contexte. Certaines stratégies plus particulières pourraient peut-être mieux s'appliquer dans votre situation. En cas de différence entre le présent document et les divers régimes décrits dans ce document, les textes de ces régimes prévaudront. Ce document s'adresse aux résidents québécois seulement.